

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2007944	Date d'inspection Le 08 janvier 2020	
Nom de l'établissement SAFARI SOCIAL		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité fait son inspection lors de la sieste.

Le mentor en assurance de la qualité a une discussion avec les administrateurs au sujet du ratio. Le ratio doit être respecté en tout temps, soit tôt le matin et /ou en fin de journée. Lors de la sieste, le ratio et la supervision sont respectés. Les administrateurs sont disponibles à remplacer dans les classes si jamais il manque de personnel. Aucune lacune observée lors de la visite.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 janvier 2020

Date

original signé par
Tina Munro

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 janvier 2020

Date